

.....
.....
.....
.....
.....

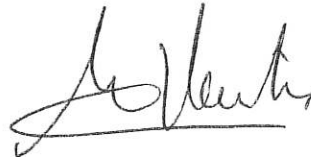
7. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 5 juin 2026 à 22 heures et 10 minutes, en triple exemplaire¹¹, a été, après lecture, signé par le maire, les autres membres du bureau et le secrétaire.

Le maire



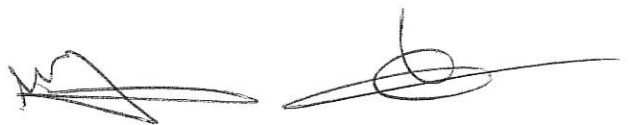
La secrétaire



Les deux conseillers municipaux les plus âgés



Les deux conseillers municipaux les plus jeunes



¹¹ Le premier exemplaire du procès-verbal doit être affiché aussitôt après sa clôture à la porte de la mairie. Le deuxième exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie. Le troisième exemplaire doit aussitôt être transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au préfet ou au haut-commissaire (art. R. 144 du code électoral).

Annexe 1

Liste des délégués, délégués supplémentaires et suppléants élus représentant la commune de
SAINT CHRISTOLY DE BLAYE

Liste A

Liste nominative des personnes désignées : Murielle PICQ, Thomas BERLINGER,
Géraldine VIRUMBRALES, François BERNY, Elsa QUEYLAT, Bernard HOLET
Liste B Veronique KOKOCINSKI, Alexandre SERAN

Liste nominative des personnes désignées :

Liste C

Liste des personnes désignées :

Etc.

Annexe 2

Liste des listes candidates à l'élection des délégués (délégués supplémentaires) et
suppléants représentant la commune de SAINT CHRISTOLY DE BLAYE

Liste A

Liste nominative des candidats : Liste Murielle PICQ

Liste B

Liste nominative des candidats : Liste Un nouveau souffle pour Saint Christoly de Blaye

Liste C

Liste des candidats :

Etc.